

public;

Les programmes visant certaines ressources, régions ou activités à cet égard doivent être conformes aux grandes lignes des programmes nationaux de gestion économique et environnementale afin d'assurer l'utilisation harmonieuse du sol;

Les problèmes de déforestation, de désertification et de sécheresse exigent des mesures intégrées qui reconnaissent le droit souverain des pays sur leurs ressources naturelles tout en renversant la situation et en garantissant la conservation et la saine gestion des écosystèmes;

Les forêts

Le potentiel économique et écologique des écosystèmes forestiers des régions méridionales, tempérées, tropicales et nordiques doit faire l'objet de discussions visant à un accord sur des mesures multilatérales de protection de ces écosystèmes naturels et de soutien, par les pays, en vue de leur saine gestion;

Les mesures, qui ne seront pas nécessairement coercitives, viendront s'ajouter aux instruments juridiques internationaux ayant trait aux rapports entre forêts et climat ou entre forêts et biodiversité au sujet desquels des instruments juridiques sont